

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-544

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2020-544

Adhésion de Bordeaux Métropole à l'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire - Représentation - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a pour objet de coordonner la gestion quantitative du grand cycle de l'eau de ces bassins versants en tenant compte des enjeux qualitatifs.

L'association est une instance politique qui vise à créer un collectif de travail :

- basé sur le respect de chacun de ses membres,
- qui établisse les bases d'une confiance mutuelle, notamment entre l'amont et l'aval et entre l'aval et l'amont,
- et dont l'objectif est de faire émerger des consensus en matière de gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin.

L'association a pour mission :

- d'améliorer la gouvernance de la gestion quantitative du grand cycle de l'eau à l'échelle de ce territoire comme le préconise le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021, en tenant compte des enjeux qualitatifs et en complémentarité avec les acteurs opérationnels existants, dans leurs missions actuelles ;
- de proposer une réponse globale et solidaire aux nouveaux enjeux de la gestion quantitative des ressources en eau dans le contexte du réchauffement climatique sur le territoire concerné ;
- de proposer une coordination de la gestion quantitative des trois bassins versants en lien avec les Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) existants ou à venir, qui permettra de tenir compte aussi des enjeux qualitatifs liés à la ressource en eau, notamment les SAGE Bassin des Pyrénées Ariégeoises, SAGE Neste - Rivières de Gascogne, SAGE Vallée de la Garonne, SAGE Hers Mort - Girou, SAGE Estuaire (seront également associés aux discussions et consultés sur les sujets qui les concernent, les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre de la gestion opérationnelle du soutien d'étiage) ;
- de veiller à une cohérence interbassins avec la gestion d'étiage des autres bassins versants des affluents rive droite de la Garonne : Tarn - Aveyron, Lot ;

- de travailler à la stratégie de négociation collective des volumes de soutien d'étiage notamment avec les hydro électriciens, en coordination avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour – Garonne ;
- de promouvoir une information pédagogique auprès du public sur les enjeux et le fonctionnement de la gestion de la ressource en eau.

L'association est composée de personnes morales membres (conseils régionaux et départementaux) et de personnes morales associées (Etat, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Comité de bassin Adour Garonne, établissements publics de coopération intercommunale).

Seules les personnes morales membres disposent du droit de vote. Les personnes morales associées sont invitées à toutes les assemblées et consultées sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le siège social de l'association est fixé au Conseil départemental de la Haute-Garonne. Le département de la Haute-Garonne assure l'animation de l'association avec 0,5 ETP (Equivalent temps plein) d'un agent de catégorie A. Le secrétariat et la gestion de la trésorerie sont également assurés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne au moyen de 0,5 ETP d'un agent de catégorie B.

L'association est constituée pour une durée initiale de deux années, à l'issue desquelles une évaluation collective sera assurée par ses membres afin de déterminer les conditions de son éventuelle reconduction ou de son évolution.

Aucune cotisation annuelle des membres n'est fixée a priori. Une cotisation pourra être mise en place ultérieurement en cas de besoin, sur décision de l'assemblée générale ordinaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire a un lien direct avec la politique métropolitaine en matière de gestion des ressources en eau,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les statuts ci-annexés de l'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire.

Article 2 : d'approuver l'adhésion de Bordeaux Métropole en tant que personne morale associée.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les statuts ci-annexés.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE